

PLAN D'ÉTUDES CADRE POUR LES ÉCOLES DE CULTURE GÉNÉRALE

du 25 octobre 2018 (entrée en vigueur le 1^{er} août 2019)



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique,
vu le règlement du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale, arrête le présent plan d'études cadre pour les écoles de culture générale.

Conseil pédagogique, rédaction:
Daniel Siegenthaler, PH FHNW

Direction opérationnelle du projet:
Claude Héman, Bertrand De Weck, Martin Leuenberger

Auteurs:
Dix groupes de travail plurilingues, réunissant 45 enseignantes et enseignants d'école de culture générale issus des trois régions linguistiques

Experts:
Pour le domaine Langues ainsi que pour les disciplines Mathématiques, Physique, Chimie, Biologie et Géographie:
six experts de la didactique des disciplines issus d'universités, de hautes écoles pédagogiques et de hautes écoles spécialisées

Groupe de pilotage:
Neuf personnes, déléguées par les services cantonaux de l'enseignement secondaire II formation générale, les directions des écoles de culture générale et la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, sous la conduite du Secrétariat général de la CDIP, Unité de coordination Secondaire II, avec la participation du Département Droit.

Editeur:
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Titre de l'édition allemande:
Rahmenlehrplan für Fachmittelschulen

Titre de l'édition italienne:
Programma quadro d'insegnamento per scuole specializzate

Recueil des bases légales de la CDIP
www.cdip.ch > Documentation > Documents officiels > Recueil des bases légales

© 2018, Secrétariat général de la CDIP

TABLE DES MATIÈRES

1 MISSION DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE	2
1.1 LA MISSION DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE	3
1.2 LE PUBLIC CIBLE ET LE CONTENU DU PLAN D'ÉTUDES CADRE	3
1.3 LA FONCTION DU PLAN D'ÉTUDES CADRE	4
2 LES SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION EN ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE	5
2.1 UN TRIPLE OBJECTIF	6
2.2 LES COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES	7
2.3 LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES	7
2.4 LES DOMAINES PROFESSIONNELS	9
2.5 LES STAGES PRATIQUES	16
2.6 LES TRAVAUX INDIVIDUELS DANS LES ÉCOLES DE CULTURE GÉNÉRALE	16
2.7 LES FORMES D'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE	18
2.8 LES CERTIFICATS DÉLIVRÉS PAR LES ECG	18
3 DÉFINITION DES DOMAINES D'ÉTUDES ET DES DISCIPLINES	19
4 PREMIER DOMAINE D'ÉTUDES: LANGUES	21
4.1 PREMIÈRE LANGUE NATIONALE (LANGUE D'ENSEIGNEMENT)	23
4.2 DEUXIÈME LANGUE NATIONALE	25
4.3 TROISIÈME LANGUE NATIONALE OU ANGLAIS	27
5 DEUXIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: MATHÉMATIQUES, SCIENCES EXPÉRIMENTALES, INFORMATIQUE	29
5.1 MATHÉMATIQUES	31
5.2 BIOLOGIE	33
5.3 CHIMIE	35
5.4 PHYSIQUE	37
5.5 INFORMATIQUE	39
6 TROISIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	40
6.1 GÉOGRAPHIE	42
6.2 HISTOIRE	44
6.3 ÉCONOMIE ET DROIT	46
6.4 PSYCHOLOGIE	48
6.5 PHILOSOPHIE	49
6.6 SOCIOLOGIE	50
7 QUATRIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: DISCIPLINES ARTISTIQUES	51
7.1 ARTS VISUELS ET DESIGN	53
7.2 MUSIQUE	54
7.3 THÉÂTRE	55
8 CINQUIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SPORT	57

1 MISSION DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

1.1 LA MISSION DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

Le règlement du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (règlement de la CDIP) définit pour les écoles de culture générale (ECG) la mission de

- dispenser à leurs élèves une formation générale approfondie,
- développer leurs compétences personnelles et sociales, et
- transmettre aux élèves des connaissances et compétences spécifiques aux domaines professionnels auxquels préparent les ECG

dans la perspective de

- préparer à des formations dispensées par les écoles supérieures du degré tertiaire accessibles aux titulaires d'un certificat d'école de culture générale du domaine professionnel choisi;
- préparer à des études dans une haute école spécialisée ou une haute école pédagogique accessibles aux titulaires d'un certificat de maturité spécialisée.

1.2 LE PUBLIC CIBLE ET LE CONTENU DU PLAN D'ÉTUDES CADRE

Le plan d'études cadre (PEC) fixe les objectifs de formation et décrit les compétences nécessaires pour les atteindre.

Le plan d'études cadre s'adresse à trois principaux groupes cibles:

- les enseignantes et enseignants des écoles de culture générale: le plan d'études cadre définit les objectifs généraux de la formation, les objectifs des domaines professionnels et les standards de qualité qui doivent être atteints au terme des trois ans de formation menant au certificat d'école de culture générale; le PEC fournit aux enseignantes et enseignants une base pour l'organisation et la réalisation de leur travail;
- les élèves des ECG: le plan d'études cadre présente les exigences auxquelles les élèves doivent satisfaire pour obtenir le certificat de l'école de culture générale;
- les instances et institutions responsables des formations faisant suite à la formation en ECG: le plan d'études cadre renseigne sur les connaissances et compétences que les élèves ont acquises et qui forment le socle à partir duquel sont construites les formations subséquentes.

Le plan d'études cadre ne donne pas, pour chacune des disciplines, le détail des compétences et du contenu des formations menant aux certificats de maturité spécialisée. Le cas du travail de maturité spécialisée fait exception. Les formations menant aux certificats de maturité spécialisée s'appuient sur des prestations complémentaires, comme des stages par exemple, qui ont été définies en étroite collaboration avec les hautes écoles spécialisées des domaines concernés; pour la maturité spécialisée, orientation pédagogie, les prestations sont définies dans les lignes directrices en annexe du Règlement de la CDIP.

1.3 LA FONCTION DU PLAN D'ÉTUDES CADRE

La reconnaissance intercantonale des écoles de culture générale et des certificats qu'elles délivrent (certificat d'école de culture générale et certificat de maturité spécialisée) repose sur le Règlement de la CDIP concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale du 25 octobre 2018 et sur le présent plan d'études cadre.

Le plan d'études cadre des ECG délimite notamment un ensemble de conditions auxquelles les cantons et les écoles de culture générale doivent satisfaire pour pouvoir obtenir la reconnaissance intercantonale des certificats qu'elles délivrent. Cette reconnaissance est la condition pour que les titulaires de ces titres aient accès, dans tous les cantons, aux formations subséquentes des écoles supérieures, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques. Les cantons disposent de la marge de manœuvre que leur confère leur souveraineté dans le domaine de la formation pour prendre en compte leurs spécificités cantonales et locales.

2 LES SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION EN ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

2.1 UN TRIPLE OBJECTIF

L'ECG dispense une formation de culture générale élargie et un enseignement en relation avec les divers domaines professionnels de degré tertiaire auxquels elle prépare les élèves. L'ECG met en outre l'accent sur le développement de la personnalité. Le plan d'études cadre tient compte de ce triple objectif et indique comment le réaliser à travers un concept didactique ciblé sur le développement et l'acquisition de compétences, sur des méthodes d'enseignement diversifiées, sur des structures scolaires appropriées et sur des stages pratiques professionnels.

La formation en culture générale englobe des connaissances disciplinaires et transversales relatives à des aspects importants de la société, de l'individu et de son environnement. Elle amène une compréhension nuancée du monde, indispensable pour exercer un jugement personnel et agir au sein de la société en faisant preuve de créativité, de compétence et en assumant des responsabilités.

La notion de compétence comprend trois dimensions: savoir, pouvoir et vouloir (motivation et attitudes) qu'il est nécessaire de combiner pour acquérir et mobiliser des compétences. Dispenser un enseignement favorisant les processus d'apprentissage globaux grâce à l'interaction de ces trois dimensions est une mission centrale des écoles de culture générale.

Les écoles de culture générale apportent aux élèves l'opportunité d'approfondir les bases qu'ils ont acquises et d'acquérir les connaissances, savoir-faire et outils théoriques et pratiques conformes aux exigences des formations tertiaires subséquentes. Les écoles de culture générale déploient les moyens nécessaires pour y parvenir.

En sensibilisant les élèves aux principaux aspects du monde du travail, l'enseignement en relation avec les domaines professionnels, favorise une conception positive de la vie professionnelle, facilite le choix d'une profession fondé sur l'attrait qu'elle suscite et sur des critères pertinents. Il permet d'acquérir des connaissances de base dans un domaine d'activité déterminé et de faire siens les modes de comportement essentiels dans ce secteur.

Les ECG préparent à des formations dans les domaines professionnels suivants:

- santé ou santé / sciences expérimentales;
- travail social;
- pédagogie;
- communication et information;
- arts et design;
- musique et/ou théâtre.

Les disciplines en relation avec les domaines professionnels préparent les élèves à leur futur domaine d'études et d'activité ainsi qu'à la poursuite de leur formation dans des filières d'études exigeantes du tertiaire.

L'enseignement en relation avec les domaines professionnels prépare également à la réalisation des prestations complémentaires exigées pour l'obtention d'une maturité spécialisée. Ces prestations complémentaires consistent en un stage professionnel et un travail de maturité spécialisée qui établissent des liens entre la formation générale dispensée par l'ECG et le terrain professionnel. Pour la maturité spécialisée option pédagogie, une formation générale complémentaire est en outre exigée.

2.2 LES COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

La formation dispensée par les écoles de culture générale est fondée sur les acquis des onze années de scolarité obligatoire dont les objectifs à atteindre et les compétences à acquérir figurent dans les plans d'études respectifs des différentes régions de la Suisse (Plan d'études romand, *Lehrplan 21*, *Piano di studio della scuola dell'obbligo*.)

Le plan d'études cadre définit les compétences et les contenus à acquérir dans les différentes disciplines et domaines professionnels. Les compétences, contenus et thèmes des domaines d'apprentissage et des disciplines sont précisés et définis de manière contraignante dans les plans d'études des cantons en fonction des besoins de chacun d'entre eux.

La description des compétences à acquérir donne à l'enseignant ou l'enseignante et à l'élève des repères pour évaluer la progression des apprentissages et pour vérifier les niveaux de maîtrise atteints. Dans ce but, l'enseignement vise une articulation entre

- des pratiques d'évaluation formative, mises à contribution pour mesurer le degré d'acquisition des apprentissages et des compétences;
- des formes et des moments d'évaluation sommative, mises en œuvre pour attester les compétences acquises au terme d'une séquence, d'une période ou d'un cycle d'enseignement.

2.3 LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Outre les connaissances et les capacités liées à une discipline, les élèves acquièrent à l'École de culture générale une maturité qui traverse les frontières disciplinaires. Les compétences transversales recouvrent les aptitudes générales et les ressources personnelles susceptibles d'être mobilisées par l'élève pour acquérir les compétences définies dans chaque discipline en vue de sa réussite dans l'ensemble des domaines d'apprentissage.

Les compétences transversales ciblées comprennent

- l'autonomie;
- les compétences réflexives;
- les compétences sociales;
- les compétences d'expression;
- l'aptitude au travail et à l'apprentissage;
- les compétences en informatique;
- les aptitudes pratiques.

L'approche transdisciplinaire favorise le développement de compétences permettant à l'élève de s'insérer de façon responsable, proactive et autonome dans la société et d'y participer activement (charte EDD, 2013). Dans la formation scolaire, les compétences transversales sont des *compétences-clés* de la vie professionnelle.

L'ECG favorise chez ses élèves la capacité de penser par eux-mêmes et d'accroître leur autonomie, notamment dans leurs apprentissages scolaires et dans la perspective de leur vie professionnelle. Les élèves doivent, de plus, être en mesure de se fixer leurs propres objectifs et de les réaliser. Ils apprennent à intégrer la numérisation dans leur vie professionnelle et quotidienne et à utiliser tous les types de médias avec discernement. Les élèves sont par ailleurs appelés à développer la capacité de vivre et de travailler ensemble, de résoudre des problèmes et de gérer la diversité. Ils doivent dans cette perspective acquérir les outils nécessaires à la communication.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION EN ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

En prenant conscience des fondements et du fonctionnement des relations sociales, les élèves deviennent à la fois plus aptes et plus enclins à la compréhension interculturelle, plus respectueux envers autrui ainsi qu'à l'égard de la nature et des environnements créés par l'homme. Ils apprennent que nul ne doit subir de discrimination en raison de son sexe, de son appartenance ethnique, de sa position sociale, d'un handicap physique, mental ou psychique, de son mode de vie, de sa religion, de ses convictions philosophiques ou politiques.

2.4 LES DOMAINES PROFESSIONNELS

Il revient à l'École de culture générale la responsabilité de transmettre aux élèves des connaissances et des compétences spécifiques au domaine professionnel auquel ils se destinent. La part attribuée à cette formation représente au minimum 20 % du temps total d'enseignement menant à l'obtention du certificat d'école de culture générale. Les disciplines étudiées et les objectifs poursuivis sont définis en prenant en compte les spécificités du domaine professionnel ciblé.

2.4.1 LE DOMAINE DE LA SANTÉ OU SANTÉ / SCIENCES EXPÉRIMENTALES

Le choix d'une profession dans le domaine de la santé exige un intérêt marqué pour les relations humaines ainsi que des connaissances approfondies en sciences expérimentales, nécessaires à la poursuite de la formation dans ce domaine.

La compréhension du concept de santé présuppose notamment de bien connaître le corps humain. L'étude des phénomènes physiques et chimiques permet par ailleurs de mieux comprendre l'environnement et de bien connaître les éléments qui lui portent atteinte ou qui portent atteinte à la santé. En outre, des habiletés techniques sont aussi nécessaires pour un grand nombre de professions du domaine de la santé et des sciences expérimentales. Enfin, la capacité à travailler en équipe et l'aptitude à communiquer avec chacun en faisant preuve d'empathie sont fondamentales dans ce domaine professionnel.

Selon la structure du plan d'études cantonal ou de la grille horaire mise en œuvre dans le canton ou dans l'établissement, le domaine professionnel peut également être reconnu sous la dénomination *santé / sciences expérimentales* ouvrant sur certains domaines d'études des sciences de la vie.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU DOMAINE SANTÉ OU SANTÉ / SCIENCES EXPÉRIMENTALES

Les élèves sont capables

- d'expliquer des définitions, des théories, des hypothèses et des modèles relevant des sciences expérimentales, des sciences humaines et sociales;
 - d'expliquer le fonctionnement du corps humain et d'utiliser des connaissances de base en anatomie et en physiologie en lien avec l'éducation à la santé et l'étude des maladies;
 - d'expliquer les phénomènes chimiques et physiques et de comprendre leur influence sur l'environnement naturel et sur la société;
 - d'observer des phénomènes naturels et des technologies et de les analyser à l'aide de démarches caractéristiques des sciences expérimentales;
 - d'identifier les atteintes à la santé physique et psychique et d'élaborer des mesures de promotion de la santé;
 - de travailler efficacement au sein d'équipes composées de personnes de divers horizons en se focalisant sur les objectifs;
 - de s'exprimer oralement et par écrit de manière claire et appropriée au contexte.
-

2.4.2 LE DOMAINE DU TRAVAIL SOCIAL

Le choix d'une profession dans le domaine social présuppose un intérêt approfondi pour les relations humaines ainsi que des compétences personnelles et sociales développées, aspects qui font tous deux partie des objectifs caractéristiques de l'ECG. Les élèves affineront leur sensibilité pour un engagement social pendant leurs études à l'ECG.

Le cursus proposé permet l'acquisition de connaissances fondamentales sur la société actuelle et sur son évolution. Des connaissances approfondies des structures historiques, sociales, politiques, économiques et juridiques préparent spécifiquement aux filières d'études des écoles supérieures et des hautes écoles spécialisées dans le domaine des sciences sociales.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU DOMAINE TRAVAIL SOCIAL

Les élèves sont capables

- d'expliquer des notions, des théories et des modèles relevant des sciences humaines et sociales;
 - de décrire des structures et d'expliquer des processus sociaux, politiques et économiques;
 - d'étudier et d'évaluer des phénomènes sociaux et des crises selon plusieurs perspectives;
 - d'analyser des conflits et problèmes sociaux et d'élaborer différentes pistes de solutions;
 - de se mettre à la place d'autres personnes;
 - d'utiliser les instruments de collecte des données des sciences sociales (par ex. enquêtes, interviews);
 - de s'organiser dans un contexte lié au domaine professionnel et de travailler efficacement en équipe;
 - de communiquer avec des personnes et des groupes sociaux variés de manière claire et appropriée au contexte;
 - de faire preuve de confiance en eux-mêmes et de montrer de l'aisance dans les rapports humains;
 - d'évaluer les possibilités de carrière et d'emploi et de sélectionner des parcours professionnels envisageables.
-

2.4.3 LE DOMAINE DE LA PÉDAGOGIE

Le choix d'une profession dans le domaine de la pédagogie exige un intérêt marqué pour la formation générale, l'apprentissage et de manière générale l'accompagnement des enfants et des jeunes. Ce domaine professionnel prépare les élèves aux formations subséquentes du domaine de la pédagogie dispensées par les hautes écoles pédagogiques ou les institutions équivalentes.

Une grande attention est portée à l'acquisition d'une culture générale étendue et approfondie. Les élèves reçoivent une formation spécifique dans les disciplines arts visuels, musique, sciences expérimentales et sciences humaines, sans négliger l'éducation physique. L'enseignement dispensé comporte une forte dimension historique et artistique. Le domaine de la pédagogie encourage par ailleurs les diverses formes de communication.

Une formation générale complémentaire est en outre exigée après le certificat d'école de culture générale dans le cadre de la formation menant à l'obtention du certificat de maturité spécialisée, orientation pédagogie.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU DOMAINE DE LA PÉDAGOGIE

Les élèves sont capables

- d'expliquer des notions, des théories et des modèles relevant des sciences expérimentales et des sciences humaines et sociales;
 - de décrire des phénomènes et des processus intervenant dans la nature, la technique et la société;
 - de s'exprimer correctement et avec aisance dans la langue d'enseignement;
 - de s'exprimer avec clarté dans plusieurs langues étrangères;
 - d'utiliser les principes et les théories relatives au comportement humain et aux processus d'apprentissage;
 - d'expliquer les bases du solfège et des arts visuels;
 - de faire preuve de créativité dans le domaine des arts visuels et de la musique;
 - de veiller à leur propre santé physique et psychique;
 - de faire preuve de confiance en eux-mêmes et de montrer de l'aisance dans leurs rapports avec différents groupes d'interlocuteurs.
-

2.4.4 LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

Le choix d'une profession dans le domaine de la communication et de l'information exige le goût de la communication dans différentes formes, tant à l'écrit qu'à l'oral. Les élèves sont préparés à suivre une formation professionnelle notamment dans les domaines suivants: le domaine de la linguistique appliquée (traduction et interprétation simultanée), les professions du tourisme, les professions de la documentation et des bibliothèques, les professions des domaines de l'informatique, du graphisme, du journalisme, des médias et de l'animation culturelle.

Pour se préparer aux formations subséquentes, les élèves de l'ECG qui choisissent ce domaine doivent développer, d'une part, une bonne capacité à communiquer dans des langues étrangères, et d'autre part d'excellentes aptitudes dans l'élaboration de documents, la sélection, l'évaluation et la communication d'informations ainsi que dans l'utilisation des réseaux d'information.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU DOMAINE COMMUNICATION ET INFORMATION

Les élèves sont capables

- d'expliquer des notions, des théories et des modèles relevant des sciences sociales;
 - d'indiquer les caractéristiques des différentes formes et méthodes de communication et d'information;
 - de décrire les techniques de base de la communication et de l'information;
 - d'utiliser des outils de traitement, de gestion et d'archivage des données;
 - de se servir des outils de communication modernes;
 - de créer des produits audiovisuels à l'aide de différentes méthodes et instruments;
 - de s'exprimer avec clarté et de manière appropriée au contexte dans plusieurs langues étrangères;
 - de faire preuve de confiance en eux-mêmes.
-

2.4.5 LE DOMAINE DES ARTS ET DU DESIGN

Le domaine professionnel des arts et du design est approprié pour les élèves démontrant un intérêt marqué pour la création artistique.

Une approche à la fois théorique et pratique des arts ainsi que des évolutions culturelles offre la possibilité d'affirmer ses goûts et de se forger ses propres opinions, de les différencier de ceux des autres, de les transposer et de les exprimer à travers un travail créatif.

L'enseignement dans ce domaine sert à approfondir et à développer les connaissances et les compétences dans le domaine artistique des arts et du design. Il comprend la discipline arts visuels, d'une part en tant que discipline de formation générale, et, d'autre part, en tant que discipline visant un approfondissement et un élargissement des compétences en relation avec le domaine professionnel ciblé. L'enseignement peut être complété par des cours portant sur des thèmes spécifiques.

Le choix de ce domaine prépare les élèves à des formations en école supérieure et en haute école spécialisées dans le domaine des arts visuels et du design. L'accès aux hautes écoles spécialisées des arts et du design qui acceptent les étudiantes et étudiants en possession d'un certificat de maturité spécialisée reste toutefois soumis à la réussite du concours spécifique d'admission que la formation à l'ECG permet de préparer.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU DOMAINE ARTS ET DESIGN

Les élèves sont capables

- d'expliquer des notions, des théories et des modèles relevant des sciences humaines et sociales;
 - de décrire les différentes époques de l'histoire de l'art et d'établir des liens entre les disciplines artistiques et les disciplines scientifiques;
 - de distinguer les spécificités de différents matériaux, de techniques et de médias et d'utiliser ceux-ci de manière réfléchie et appropriée;
 - d'analyser les difficultés inhérentes au processus de création, de trouver des solutions et de les mettre en œuvre de manière autonome en faisant preuve d'imagination et d'inventivité;
 - de transposer aussi bien le monde extérieur que les images, pensées et sentiments de leur monde intérieur dans leurs créations artistiques;
 - de pratiquer la création artistique en deux ou en trois dimensions et d'en faire l'analyse;
 - d'analyser et d'évaluer les processus, les produits et les points de vue artistiques
-

2.4.6 LE DOMAINE DE LA MUSIQUE ET/OU DU THÉÂTRE

Le domaine de la musique et/ou du théâtre est approprié pour les élèves démontrant un intérêt pour les arts de la scène. L'enseignement reçu leur apporte un savoir et des expériences leur permettant de s'orienter vers une formation correspondante dans ces domaines professionnels.

Les compétences visées vont dans le sens d'un équilibre entre la maîtrise des savoir-faire spécifiques à ces domaines et le développement des capacités personnelles d'expression. L'enseignement amène les élèves à affiner leurs perceptions et à développer leur imagination, ce dont ils pourront tirer profit par ailleurs dans tous les domaines d'études.

2.4.6.1 LE DOMAINE DE LA MUSIQUE

Les élèves acquièrent des connaissances sur l'évolution de la musique et sur les caractéristiques du monde musical d'aujourd'hui ainsi qu'une éducation musicale qui les encouragent à pratiquer la musique de manière intensive, à se produire en public et à envisager une formation subséquente dans le domaine de la musique.

L'enseignement théorique et pratique de la musique instrumentale et du chant développe les capacités individuelles ainsi que des qualités essentielles telles que l'esprit d'ouverture, le sens des responsabilités, l'endurance, l'autodiscipline et la concentration. La pratique musicale au sein d'un ensemble musical permet de développer et la coopération et l'interprétation au sein d'un groupe. La formation stimule en outre la réflexion, l'esprit critique, l'échange d'opinions et d'impressions, renforce la créativité et éveille l'envie de poursuivre les apprentissages, toutes choses qui vont de pair avec le plaisir et la volonté d'être actifs dans le domaine artistique. Les élèves approfondissent en outre leurs connaissances du domaine professionnel en assistant à des concerts, à des présentations publiques ainsi qu'en participant à des rencontres avec des musiciens et d'autres personnes actives dans le monde de la musique.

Ce domaine professionnel prépare à des formations en école supérieure dans divers domaines et en haute école spécialisée dans le domaine de la musique. L'accès aux hautes écoles spécialisées de musique qui acceptent les étudiantes et étudiants en possession d'un certificat de maturité spécialisée reste toutefois soumis à la réussite du concours spécifique d'admission que la formation à l'ECG permet de préparer.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU DOMAINE DE LA MUSIQUE

Les élèves sont capables

- d'indiquer les caractéristiques des différentes époques de l'histoire de la musique et d'établir des liens entre les disciplines musicales et les autres disciplines;
 - d'analyser une œuvre musicale et de la situer sur les plans stylistique et historique;
 - d'analyser et d'évaluer les qualités esthétiques d'une œuvre musicale;
 - de jouer d'un instrument et de jouer en public seuls ou au sein d'un ensemble musical;
 - de créer eux-mêmes des rythmes, des chansons et des morceaux de musique;
 - de composer des mélodies et des accompagnements et de noter des accords;
 - de travailler avec assiduité à un projet de longue durée en maintenant le cap sur leur objectif.
-

2.4.6.2 LE DOMAINE DU THÉÂTRE

L'enseignement théorique et pratique du théâtre encourage les élèves à se produire sur scène et à poursuivre une formation dans le domaine du théâtre. Le jeu et l'expression artistique les amènent à développer leur confiance en eux et la conscience de leur propre valeur. Ils accèdent ainsi aux ressources de leur imagination.

La formation met au premier plan le travail d'interprétation et d'expression ainsi que le développement d'une perception nuancée de soi-même, des autres, de l'espace et du temps. L'étude de pièces et de personnages de théâtre mène les élèves à une compréhension en profondeur de la pensée et de l'expressivité théâtrale.

L'acquisition de compétences artistiques telles que le jeu théâtral, la diction, le rythme et le langage du corps favorise le développement de qualités essentielles telles que l'esprit d'ouverture, l'endurance, l'autodiscipline et la concentration.

L'enseignement en relation avec le domaine professionnel comprend l'histoire du théâtre et de la littérature théâtrale, il favorise les contacts et la collaboration avec des professionnels du théâtre et mène à la réalisation d'un spectacle.

Ce domaine professionnel prépare à des formations en école supérieure dans divers domaines et en haute école spécialisée dans le domaine du théâtre. L'accès aux hautes écoles spécialisées de théâtre qui acceptent les étudiantes et étudiants en possession d'un certificat de maturité spécialisée reste toutefois soumis à la réussite du concours spécifique d'admission que la formation à l'ECG permet de préparer.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU DOMAINE DU THÉÂTRE

Les élèves sont capables

- de décrire les différentes époques et genres théâtraux et de faire des liens entre les disciplines du théâtre et les autres disciplines;
 - d'analyser et d'évaluer les qualités esthétiques d'une œuvre théâtrale;
 - de faire la critique d'une mise en scène et de la situer sur les plans stylistique et historique;
 - d'expliquer les caractéristiques des différentes formes et méthodes de mise en scène théâtrale et d'utiliser celles-ci;
 - d'utiliser leur corps et leur voix en faisant preuve d'imagination et d'inventivité;
 - de concevoir et de réaliser un projet de longue haleine (par exemple monter un spectacle);
 - de faire preuve de confiance en eux-mêmes et de montrer de l'aisance dans les rapports humains.
-

2.5 LES STAGES PRATIQUES

2.5.1 LES STAGES PRATIQUES DURANT LA FORMATION AU CERTIFICAT DE L'ECG

Le stage pratique obligatoire avec encadrement effectué hors de l'école pendant la formation au certificat de l'école de culture générale, conformément à l'art. 10, al. 1, du règlement de reconnaissance, s'inscrit dans le cadre de la démarche d'orientation professionnelle effectuée par chaque élève tout au long de son cursus afin d'affiner son choix dans le cadre du domaine professionnel du certificat ECG, de la maturité spécialisée puis de la formation professionnelle tertiaire.

Dans cette perspective les élèves

- apprennent à mieux connaître les spécificités du monde du travail;
- s'initient aux méthodes de travail de la profession concernée;
- sont capables de se comporter de manière adéquate dans différents contextes de travail;
- se font une idée de la vie professionnelle dans un ou plusieurs domaines qui répondent à leurs intérêts et à leurs motivations pour une formation;
- constituent un portfolio d'orientation;
- expérimentent le travail en équipe;
- procèdent à une analyse réflexive de leur manière de travailler et de leur attitude face au travail;
- renforcent leur confiance en eux;
- développent leur sens des responsabilités.

La démarche d'orientation est complétée par des séances d'information professionnelle, des visites d'entreprises et d'organisations, ainsi que, en fonction des besoins, par le recours à des conseillères et conseillers en orientation professionnelle.

2.5.2 LES STAGES PRATIQUES POUR L'OBTENTION DE LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE

L'obtention de la maturité spécialisée, hormis les exigences applicables pour la maturité spécialisée, orientation pédagogie, requiert des stages attestés dans le domaine professionnel choisi d'une durée allant de 24 à 40 semaines, ou des modules spécifiques de formation attestés comprenant au moins 120 périodes d'enseignement en musique et en théâtre.

2.6 LES TRAVAUX INDIVIDUELS DANS LES ÉCOLES DE CULTURE GÉNÉRALE

2.6.1 LE TRAVAIL PERSONNEL DE CERTIFICAT

Le travail personnel de certificat permet aux élèves de développer et d'affiner leur capacité à formuler une thématique, à planifier les étapes de leur travail, à récolter et évaluer des données, le cas échéant à élaborer une œuvre artistique, ainsi qu'à présenter des résultats et à mener une réflexion critique.

En fonction des intérêts des élèves et de leur choix de formation professionnelle ultérieure, le travail personnel peut prendre la forme d'un travail de recherche ou celle d'une création artistique.

Les cantons établissent les règles de réalisation et de réussite du travail personnel de certificat, en référence au règlement de la CDIP.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION EN ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

Dans le cadre de la réalisation du travail personnel de certificat, les élèves

- formulent des questions ou des hypothèses;
- planifient et structurent leur démarche;
- collectent par différents moyens les informations nécessaires à la connaissance de leur sujet et à la compréhension de son contexte;
- analysent et critiquent les données collectées en relation avec la thématique;
- établissent les relations entre les théories de référence et le domaine professionnel choisi;
- rédigent une conclusion à leur travail et apportent des réponses aux questions ou hypothèses posées initialement;
- exposent et défendent leur travail lors d'une présentation orale comportant une réflexion sur les résultats et la démarche.

Dans le processus d'élaboration du travail personnel, les élèves bénéficient du suivi d'une enseignante ou d'un enseignant.

Le travail personnel peut aussi être réalisé dans le cadre d'un travail de groupe.

Il doit être achevé avant les examens de certificat et il fait l'objet d'une évaluation chiffrée qui figure dans le certificat d'école de culture générale.

2.6.2 LE TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

Le travail de maturité spécialisée tel que défini à l'art. 23, al. 1, let. c, du règlement de reconnaissance fait partie des prestations complémentaires permettant d'obtenir un certificat de maturité spécialisée. Il prend la forme d'un document écrit et/ou d'une démonstration pratique et doit être défendu par écrit ou oralement.

Dans le domaine de la pédagogie, les dispositions des directives concernant les prestations complémentaires requises pour l'obtention de la maturité spécialisée, orientation pédagogie s'appliquent.

Le travail de maturité spécialisée a pour objectif de permettre aux élèves de démontrer leurs compétences à

- formuler une thématique ou des hypothèses en s'appuyant sur l'expérience pratique;
- appliquer une méthodologie pertinente;
- collecter des documents puis évaluer et exploiter de l'information;
- analyser et évaluer des situations professionnelles;
- établir des liens entre des connaissances théoriques acquises et des situations observées ou des expériences faites sur le terrain;
- porter un regard critique tant sur le sujet choisi que sur les résultats obtenus;
- identifier les axes permettant de poursuivre la réflexion;
- présenter son processus d'apprentissage et ses résultats de manière structurée et avec clarté par écrit et oralement;
- tenir compte des aspects formels dans ses présentations tant à l'écrit qu'à l'oral;
- s'investir dans son travail avec régularité et autonomie.

Dans le processus d'élaboration du travail de maturité spécialisée, l'élève est encadré par une ou un enseignant référent de l'ECG et par une ou un expert de la Haute école spécialisée, ou/et de la pratique du domaine professionnel concerné dans lequel le stage est effectué.

Le travail de maturité spécialisée fait l'objet d'une évaluation chiffrée, prise en compte pour l'obtention du certificat de maturité spécialisée.

2.7 LES FORMES D'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

Les ECG caractérisent leur approche de l'enseignement par le recours à des formes d'enseignement diverses qui sont utilisées tout au long du cursus: cours ex cathedra, cours-laboratoire, enseignement numérique, ateliers, travail par projet, apprentissage en autonomie, cours hors les murs, travaux de groupe, stages pratiques, projets interdisciplinaires, etc.

Cette approche didactique diversifiée permet à tout élève de développer et d'acquérir progressivement l'ensemble des compétences disciplinaires et transversales nécessaires à l'atteinte des objectifs de la formation en écoles de culture générale et à l'obtention du certificat d'école de culture générale, puis du certificat de maturité spécialisée.

2.8 LES CERTIFICATS DÉLIVRÉS PAR LES ECG

Le plan d'études cadre décrit les compétences et connaissances qui doivent être acquises dans les disciplines générales et dans les disciplines relatives au domaine professionnel choisi, et qui donnent ensuite l'accès à la maturité spécialisée. La formation menant à la maturité spécialisée est axée sur un domaine professionnel et sur les compétences spécifiques à ce dernier.

2.8.1 LE CERTIFICAT D'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

La formation à l'École de culture générale dure trois ans. Au terme des trois ans, les élèves ayant réussi les examens obtiennent un certificat d'école de culture générale qui précise le domaine professionnel étudié et qui est reconnu dans toute la Suisse.

Le certificat d'école de culture générale donne accès aux écoles supérieures du domaine professionnel choisi.

2.8.2 LE CERTIFICAT DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

Après avoir obtenu le certificat d'école de culture générale, les élèves qui le souhaitent ont accès à une formation complémentaire, en principe d'une année supplémentaire, menant à la maturité spécialisée (MS).

La filière de formation MS est axée sur la pratique et comprend, d'une part, un stage dans le domaine professionnel choisi et, d'autre part, la réalisation d'un travail de maturité spécialisée sur un thème en lien avec ce domaine.

Dans le domaine de la pédagogie, les prestations complémentaires de MS sont de type scolaire. Elles portent sur les disciplines de formation générale selon les objectifs spécifiques établis dans la directive éditée par la CDIP pour ce domaine.

Le contenu de la formation à la maturité spécialisée, le déroulement des stages ainsi que les conditions de réalisation et de réussite du travail de maturité spécialisée sont fixés dans des directives ou des règlements cantonaux, d'entente avec les hautes écoles spécialisées et en conformité avec le règlement de la CDIP.

Le certificat de maturité spécialisée donne accès aux hautes écoles spécialisées suisses dans le domaine ou la filière professionnels choisis.

3 DÉFINITION DES DOMAINES D'ÉTUDES ET DES DISCIPLINES

DÉFINITION DES DOMAINES D'ÉTUDES ET DES DISCIPLINES

Les domaines d'études décrivent les contenus de la culture générale approfondie transmise par l'Ecole de culture générale. Ils délimitent et rassemblent plusieurs disciplines sous un terme générique.

Les cinq domaines d'études de l'ECG sont les suivants:

- langues;
- mathématiques, sciences expérimentales, informatique;
- sciences humaines et sociales;
- disciplines artistiques;
- sport.

Les plans d'études cadre des disciplines transposent au niveau de chaque discipline les objectifs de formation des différents domaines d'études et domaines professionnels précités. Ils précisent les compétences qui doivent être acquises dans chaque domaine d'études, et ce, aussi bien pour les disciplines qui relèvent de la culture générale approfondie que pour celles qui se rattachent à un domaine professionnel.

Le choix des compétences disciplinaires est effectué en fonction de leur pertinence pour les domaines professionnels visés, pour la maturité spécialisée ainsi que pour la formation subséquente dans les écoles supérieures et les hautes écoles spécialisées.

Sous le titre *domaines d'apprentissage*, des thèmes, voire des contenus, sont donnés à titre d'exemple pour les disciplines enseignées tant dans le cadre de la culture générale que dans celui d'un domaine professionnel. La répartition précise de ces thèmes entre culture générale et enseignement en relation avec un domaine professionnel est définie dans les plans d'études cantonaux.

Par-delà les connaissances qui doivent être dispensées dans chacun des domaines d'études, des liens entre les différentes disciplines sont établis de façon à favoriser la prise de conscience des interrelations et à promouvoir une pensée interdisciplinaire. Pour compléter le développement des facultés cognitives et analytiques des élèves, il convient de s'attacher aussi au développement de leur capacité émotionnelle.

4 PREMIER DOMAINE D'ÉTUDES: LANGUES

PREMIER DOMAINE D'ÉTUDES: LANGUES

Ce domaine d'études comprend la première langue nationale (langue d'enseignement), une deuxième langue nationale et une autre langue étrangère.

OBJECTIFS DU DOMAINE D'ÉTUDES

Les objectifs généraux de l'enseignement des langues sont de développer et d'approfondir la capacité de communication orale et écrite. Les élèves doivent maîtriser la première langue nationale (langue d'enseignement) à l'oral et à l'écrit.

En plus de la première langue nationale, l'ECG prévoit une formation linguistique dans une deuxième langue nationale et dans une autre langue étrangère (troisième langue nationale ou anglais). Des langues supplémentaires peuvent être proposées au niveau cantonal sous forme d'enseignement à option.

Au vu de leurs objectifs professionnels et dans la perspective de leur mobilité sur les plans professionnel et privé, il est particulièrement important pour les élèves des ECG d'accroître leurs compétences linguistiques – orales et écrites – et ce, dans la première langue nationale (langue d'enseignement) comme dans plusieurs langues étrangères. Il s'agit pour eux de se familiariser avec des situations et des formes de communication courantes dans des secteurs d'activités importants et d'apprendre à communiquer avec aisance et assurance.

L'apprentissage d'une seconde langue nationale au moins s'impose comme une évidence dans notre pays multilingue et il contribue à une meilleure communication entre les différentes régions linguistiques et au renforcement de la cohésion nationale. Les élèves sont appelés à se familiariser avec les modes de vie et la culture des régions linguistiques concernées et prennent en outre davantage conscience de leur propre identité culturelle.

CONTRIBUTION DU DOMAINE D'ÉTUDES LANGUES AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Comme tout enseignement passe par la langue, ce domaine d'études revêt une importance interdisciplinaire. C'est pourquoi, dans l'enseignement de la première langue nationale comme dans celui des langues étrangères, des objectifs «langue et communication» sont mis en évidence.

L'enseignement des langues implique également de développer le sens critique des élèves en leur demandant de s'exprimer par écrit et par oral sur des œuvres littéraires, des textes informatifs et des textes provenant de divers médias.

Les personnes possédant de bonnes compétences linguistiques sont aussi capables de prendre une part active à la vie en société et à la vie culturelle. Ces compétences, indispensables pour communiquer, pour réfléchir et pour interagir, augmentent les capacités d'écoute et d'expression et par là même la sociabilité. Enfin, l'amélioration de ses compétences en communication est un élément essentiel du développement individuel de l'élève.

4.1 PREMIÈRE LANGUE NATIONALE (LANGUE D'ENSEIGNEMENT)

OBJECTIFS

L'objectif de l'enseignement de la première langue nationale (langue d'enseignement) est de développer et d'approfondir les capacités et les compétences des élèves sur le plan linguistique et sur celui de la communication. Une bonne capacité d'expression dans la première langue nationale contribue à la construction d'une identité linguistique et culturelle ainsi qu'à une pensée structurée. Elle permet d'entrer en contact avec autrui, de nouer des relations, de poser des questions fondamentales et de chercher des réponses à celles-ci. L'étude d'œuvres littéraires et de textes informatifs permet d'explorer les possibilités d'expression artistique de la langue et de mieux l'appréhender en tant qu'outil de communication. Enfin, les élèves développent leurs compétences en matière de médias à travers une réflexion critique sur les contenus médiatiques.

Ces objectifs s'appliquent à trois domaines d'études: «communication écrite», «communication orale» et «réflexion sur la langue et littérature».

DOMAINES D'APPRENTISSAGE ET COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Communication orale

Compétences réceptives et productives

Les élèves sont capables

- de s'exprimer oralement avec aisance, d'une manière nuancée et en s'adaptant à leurs interlocuteurs et au contexte;
 - de restituer avec leurs propres mots des messages oraux, écrits ou audiovisuels dans toutes leurs nuances;
 - de s'exprimer de manière appropriée dans des situations de conflit;
 - de faire preuve d'esprit critique par rapport aux productions orales d'autres personnes;
 - de renforcer leur discours par des expressions du visage et par leur langage corporel;
 - d'utiliser des procédés rhétoriques et des outils de présentation audiovisuels adaptés au public et au contexte.
-

Communication écrite

Compétences réceptives et productives

Les élèves sont capables

- de comprendre des textes variés en se servant de diverses aides et en tenant compte du genre textuel;
 - de prendre une part active à la culture de leur aire linguistique à travers la lecture et l'analyse approfondie de textes exigeants;
 - de s'exprimer par écrit avec aisance;
 - de rédiger des textes adaptés aux destinataires et au contexte en respectant les règles d'écriture;
 - de percevoir et d'expliquer l'importance, la valeur et les différentes fonctions des sociolectes et des niveaux de style;
-

PREMIER DOMAINE D'ÉTUDES: LANGUES

-
- d'argumenter en faisant preuve de logique et de discernement;
 - de porter un regard critique sur les médias numériques et sur leur influence sur la société;
 - de défendre leur point de vue de façon convaincante.
-

Réflexion sur la langue et littérature

Les élèves sont capables

- d'appréhender la langue comme un système et d'en expliquer les règles;
 - d'élargir leurs compétences linguistiques et leur capacité de réflexion;
 - de décrire les différentes époques de la littérature;
 - d'aborder progressivement des textes voire des œuvres littéraires de différentes époques, d'en analyser le contenu et de les interpréter;
 - de porter un regard critique sur leurs connaissances de la langue et de la littérature et d'argumenter et d'expérimenter à partir du résultat de leur réflexion;
 - d'appréhender les textes littéraires en tant que source de réflexion;
 - de porter un regard critique et responsable sur les textes de fiction ou de non-fiction ainsi que sur le contenu des médias;
 - de mettre en évidence et analyser l'impact ainsi que la fonction de la langue, tant du point de vue de la forme que du fond.
-

4.2 DEUXIÈME LANGUE NATIONALE

OBJECTIFS

Les élèves se préparent à des professions pour lesquelles il est essentiel de maîtriser une deuxième langue nationale, notamment dans les domaines professionnels santé ou santé/sciences expérimentales, travail social, arts et design, pédagogie ainsi que communication et information.

L'acquisition d'une deuxième langue nationale constitue un objectif important de la formation à l'ECG et doit permettre aux élèves de communiquer avec des personnes d'une autre région linguistique de la Suisse.

Pour l'obtention du certificat ECG, le niveau à atteindre dans la deuxième langue nationale dans tous les domaines professionnels est le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Pour l'obtention de la maturité spécialisée, le niveau B2 est visé. Dans les domaines professionnels pédagogie et information et communication, le niveau B2 doit être atteint; dans les autres domaines professionnels, il faut s'en approcher autant que possible, notamment dans le cadre des stages ou de séjours linguistiques.

Au terme de leur formation dans la deuxième langue nationale, respectivement au niveau B1 ou au niveau B2, les élèves sont capables de comprendre, de restituer et d'expliquer les points essentiels d'une information orale, d'un dialogue, d'un entretien, d'une enquête ou d'un texte enregistré portant sur un sujet concret ou abstrait relativement complexe en utilisant une langue claire et compréhensible.

Les élèves sont en mesure de communiquer oralement avec une certaine spontanéité pour obtenir ou transmettre des informations et exprimer leurs opinions et leurs sentiments.

Ils sont à même de comprendre les messages essentiels, les descriptions d'événements et l'expression des sentiments et des désirs dans des textes divers d'une certaine longueur rédigés dans une langue standard. Ils savent également y trouver des informations ciblées.

Les élèves peuvent rédiger des textes simples et cohérents contenant des descriptions, le récit d'événements ou d'expériences, diverses informations ou l'expression de sentiments ou d'idées.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE ET COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Pour les compétences disciplinaires, les niveaux B1 et B2 sont précisés dans le cadre des plans d'études cantonaux.

Communication orale

Au niveau des compétences réceptives

les élèves sont capables

- de comprendre les points essentiels d'un sujet concret ou abstrait exposé dans une langue standard à condition que ce sujet leur soit familier (communication, annonce, enquête, dialogue, discussion, conversation, récit, conférence, exposé, brève information);
 - de suivre une discussion et d'en comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé;
 - de suivre et de comprendre, avec un certain effort, un exposé ou une argumentation d'une certaine longueur pour autant qu'il s'agisse d'un sujet familier;
 - de comprendre, avec un certain effort, les messages d'un partenaire de discussion, quand un langage clair et standard est utilisé, en demandant parfois des explications.
-

Au niveau des compétences productives

les élèves sont capables

- de présenter des descriptions claires et détaillées sur une grande gamme de sujets relatifs à leurs centres d'intérêt, d'exposer des idées en développant certains points de manière logique et en les illustrant à l'aide d'exemples;
 - de relater des faits et des expériences, d'exprimer des opinions et de formuler des explications ou des arguments avec une relative aisance et avec spontanéité;
 - de participer – avec un certain effort – à une longue conversation avec des locuteurs natifs;
 - d'exprimer des sentiments et d'expliquer le sens qu'ils attribuent personnellement à des événements et à des expériences;
 - d'avoir une élocution correcte (prononciation, accent, intonation, pauses, fluidité) même si des interférences avec la langue maternelle restent audibles et peuvent parfois encore gêner la compréhension.
-

Communication écrite

Au niveau des compétences réceptives

les élèves sont capables

- de lire et comprendre avec un certain effort, mais de manière autonome divers genres de textes et d'utiliser des sources si nécessaire (dictionnaire, grammaires, sources orales, références culturelles, etc.) en fonction de l'objectif du texte (modes d'emploi, textes d'information; correspondance personnelle ou administrative, prospectus, documents officiels, récits, descriptions, œuvres littéraires, dialogues, articles);
 - de lire une lettre personnelle ou formelle sur un sujet familier et d'en comprendre les points essentiels.
-

Au niveau des compétences productives

les élèves sont capables

- de rédiger des textes simples et cohérents contenant des descriptions, le récit d'événements ou d'expériences sous la forme d'une note, d'un bref message, d'un courriel, d'une lettre, d'un récit, d'un résumé, d'un rapport ou d'un texte argumentatif, voire d'une dissertation;
 - de répondre à une lettre personnelle ou formelle sur un sujet familier en utilisant un langage adapté;
 - de rédiger de manière cohérente, claire et compréhensible, avec une orthographe et une ponctuation correctes en respectant les usages relatifs à la présentation et à la subdivision en paragraphes.
-

4.3 TROISIÈME LANGUE NATIONALE OU ANGLAIS

OBJECTIFS

Les élèves se préparent à des professions dans lesquelles la communication occupe une place prépondérante, notamment dans les domaines professionnels santé ou santé / sciences expérimentales, travail social, arts et design, pédagogie ainsi que communication et information.

L'acquisition de compétences langagières en anglais constitue un préalable important pour la réussite des études dans une école supérieure ou dans une haute école spécialisée en particulier dans les domaines professionnels communication et information ainsi que santé ou santé / sciences expérimentales.

Pour l'obtention du certificat d'école de culture générale, le niveau à atteindre dans la troisième langue nationale ou en anglais dans tous les domaines professionnels est le niveau B1 du Cadre européen commun de référence (CECR). Pour l'obtention de la maturité spécialisée, le niveau B2 est visé. Dans les domaines professionnels pédagogie et information et communication, le niveau B2 doit être atteint; dans les autres domaines professionnels, il faut s'en approcher autant que possible, notamment dans le cadre des stages ou de séjours linguistiques.

Au terme de leur formation dans la troisième langue nationale ou en anglais, respectivement au niveau B1 ou B2, les élèves sont capables de comprendre, de restituer et d'expliquer les points essentiels d'une information orale, d'un dialogue, d'un entretien, d'une enquête ou d'un texte enregistré portant sur un sujet concret ou abstrait relativement complexe, en utilisant une langue claire et compréhensible.

Les élèves sont en mesure de communiquer oralement avec une certaine spontanéité pour obtenir ou transmettre des informations et exprimer leurs opinions ainsi que leurs sentiments.

Ils sont à même de comprendre les messages essentiels, les descriptions d'événements, l'expression des sentiments et des désirs dans des textes divers d'une certaine longueur, rédigés dans une langue standard. Ils savent également y trouver des informations ciblées.

Ils peuvent rédiger des textes simples et cohérents contenant des descriptions, le récit d'événements ou d'expériences, diverses informations ou l'expression de sentiments et d'idées.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE ET COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Pour les compétences disciplinaires, les niveaux B1 et B2 sont précisés dans le cadre des plans d'études cantonaux.

Communication orale

Au niveau des compétences réceptives

les élèves sont capables

- de comprendre les points essentiels d'un sujet concret ou abstrait exposé dans une langue standard à condition que ce sujet leur soit familier (communication, annonce, enquête, dialogue, discussion, conversation, récit, conférence, exposé, brève information);
 - de suivre une discussion qui a lieu en leur présence et d'en comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé;
 - de suivre et de comprendre, avec un certain effort, un exposé ou une argumentation d'une certaine longueur pour autant qu'il s'agisse d'un sujet familier;
 - de comprendre, avec un certain effort, les messages d'un partenaire de discussion, quand un langage clair et standard est utilisé, en demandant parfois des explications.
-

Au niveau des compétences productives

les élèves sont capables

- de présenter des descriptions claires et détaillées sur une grande gamme de sujets relatifs à leurs centres d'intérêt, d'exposer des idées en développant certains points de manière logique et en les illustrant à l'aide d'exemples;
 - de relater des faits et des expériences, d'exprimer des opinions et de formuler des explications et des arguments avec une relative aisance et spontanéité;
 - de participer – avec un certain effort – à une longue conversation avec des locuteurs natifs;
 - d'exprimer des sentiments et d'expliquer le sens qu'ils attribuent personnellement à des événements et à des expériences;
 - d'avoir une élocution correcte (prononciation, accent, intonation, pauses, fluidité) même si des interférences avec la langue maternelle restent audibles et peuvent parfois encore gêner la compréhension.
-

Communication écrite

Au niveau des compétences réceptives

les élèves sont capables

- de lire et comprendre avec un certain effort mais de manière autonome divers genres de textes et d'utiliser des sources si nécessaire (dictionnaire, grammaires, sources orales, références culturelles, etc.) en fonction de l'objectif du texte (modes d'emploi, textes d'information, correspondance personnelle ou administrative, prospectus, documents officiels, récits, descriptions, œuvres littéraires, de livres, dialogues, articles);
 - de lire une lettre personnelle ou formelle sur un sujet familier et d'en comprendre les points essentiels.
-

Au niveau des compétences productives

les élèves sont capables

- de rédiger des textes simples et cohérents contenant des descriptions ou le récit d'événements ou d'expériences sous la forme d'une note, d'un bref message, d'un courriel, d'une lettre, d'un récit, d'un résumé, d'un rapport ou d'une dissertation;
 - de répondre à une lettre personnelle ou formelle sur un sujet familier en utilisant un langage adapté;
 - de rédiger de manière cohérente, claire et compréhensible, avec une orthographe et une ponctuation correctes en respectant les usages relatifs à la présentation et à la subdivision en paragraphes.
-

5 DEUXIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: MATHÉMATIQUES, SCIENCES EXPÉRIMENTALES, INFORMATIQUE

DEUXIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: MATHÉMATIQUES, SCIENCES EXPÉRIMENTALES, INFORMATIQUE

Ce domaine d'études comprend les disciplines suivantes: mathématiques, biologie, chimie, physique et informatique.

OBJECTIFS DU DOMAINE D'ÉTUDES

L'enseignement des disciplines de ce domaine d'études a pour but de renforcer la curiosité face aux phénomènes de notre environnement naturel et la compréhension de la numérisation du monde professionnel et quotidien. Outre la capacité d'observation, cet enseignement développe aussi la capacité d'étudier des faits en profondeur, d'interpréter les résultats d'expériences et les données statistiques, de penser logiquement et de trouver des explications.

Les élèves approfondissent et mettent en relation les notions fondamentales qu'ils ont acquises dans les disciplines du domaine d'études. Ils apprennent à énoncer clairement des faits scientifiques – oralement et par écrit - et acquièrent une méthode de travail basée sur l'observation, l'expérimentation et l'interprétation. Ils s'entraînent à raisonner selon des modèles et s'exercent à manipuler en toute sécurité du matériel de laboratoire et d'expérimentation. L'enseignement leur permet de mener à bien des travaux de recherche de façon autonome et avec persévérance et d'introduire des éléments de référence scientifiques dans la vie quotidienne.

Cet enseignement encourage en outre les élèves à exercer un sens critique à l'égard des informations véhiculées par les médias et participe à l'éducation en faveur du développement durable. Il a par ailleurs pour objectif de promouvoir chez les élèves la confiance en soi, la collaboration, l'ouverture d'esprit et l'aptitude au débat. Il doit enfin développer leur capacité à s'exprimer en qualité de citoyennes et de citoyens sur des questions politiques, sociales et de santé publique en relation avec les sciences expérimentales, les mathématiques ou l'informatique.

CONTRIBUTION DU DOMAINE D'ÉTUDES AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Les mathématiques, les sciences expérimentales et l'informatique donnent accès à une compréhension approfondie des phénomènes naturels et techniques. Ces disciplines sont propices à l'apprentissage de la pensée logique et abstraite et renforcent la capacité à la formuler avec exactitude. Des modèles d'apprentissage et des modèles théoriques applicables dans la vie de tous les jours sont en outre transmis aux élèves.

L'informatique en tant que science du traitement automatique de l'information fait intervenir des modèles et des simulations. Divers aspects jouent un rôle important, par exemple l'automatisation, la technologie, la langue et la découverte: *computational thinking is learning by doing*.

Les élèves sont amenés à comprendre qu'il est plus fréquent d'arriver à des résultats par de longs tâtonnements qu'en trouvant subitement une solution ingénieuse, qu'il existe toujours plusieurs manières d'arriver à une solution et qu'il est nécessaire d'établir des comparaisons et d'évaluer la plausibilité des résultats obtenus. Les élèves prennent en outre confiance en eux-mêmes et développent leur ouverture d'esprit.

5.1 MATHÉMATIQUES

OBJECTIFS

Les élèves apprennent à faire des liens entre des situations de tous les jours et les mathématiques, à résoudre des problèmes à l'aide d'outils mathématiques, à interpréter et à évaluer des solutions mathématiques ainsi qu'à transposer les connaissances acquises dans la vie quotidienne. Dans cette perspective, les élèves doivent non seulement s'approprier des connaissances, capacités et aptitudes spécifiques à la discipline, mais aussi acquérir des compétences d'argumentation, d'abstraction et de résolution de problèmes.

Les mathématiques se caractérisent par la nécessité de s'exprimer avec précision, de faire preuve de rigueur dans le raisonnement et de suivre une démarche systématique. En pratiquant des démarches objectives, les élèves se rendent compte qu'utiliser une terminologie précise et structurer un contenu avec rigueur facilite la communication et évite les erreurs de compréhension. L'enseignement des mathématiques sous-tend celui des sciences expérimentales qui fait usage de la démarche et des outils mathématiques.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables, dans certains cas sans outils,

- d'utiliser les opérations de base avec différents ensembles de nombres;
- d'effectuer des transformations algébriques;
- d'utiliser les propriétés des puissances et des racines;
- d'utiliser les lois logarithmiques;
- de modéliser des problèmes à l'aide de fonctions;
- d'analyser, d'interpréter graphiquement et de manipuler des familles de fonctions;
- d'utiliser les fonctions et les fonctions inverses selon le contexte;
- de modéliser des problèmes à l'aide d'équations et de systèmes d'équations;
- d'utiliser des méthodes de résolution d'équations et de systèmes d'équations;
- d'interpréter géométriquement les solutions d'équations et de systèmes d'équations;
- d'effectuer des calculs trigonométriques dans le plan et l'espace;
- d'effectuer des calculs stéréométriques;
- de se servir de l'analyse combinatoire;
- de décrire et interpréter des statistiques;
- d'utiliser des expériences aléatoires à une ou deux épreuves en fonction du contexte;
- d'effectuer des approximations et des contrôles de plausibilité.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Arithmétique / Algèbre

- nombres naturels, entiers, rationnels et réels
- expressions algébriques polynomiales et rationnelles
- puissances à exposants entiers et rationnels

Fonctions

- fonctions linéaires
 - fonctions quadratiques
 - fonctions exponentielles
 - fonctions logarithmiques
-

DEUXIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: MATHÉMATIQUES, SCIENCES EXPÉRIMENTALES, INFORMATIQUE

	<ul style="list-style-type: none">• fonction trigonométriques• processus de croissance et de décroissance
Equations	<ul style="list-style-type: none">• équations linéaires• équations quadratiques• équations exponentielles et logarithmiques• systèmes d'équations linéaires
Géométrie	<ul style="list-style-type: none">• trigonométrie appliquée aux triangles quelconques• aire et volume de figures et formes géométriques simples
Analyse de données et calcul de probabilités	<ul style="list-style-type: none">• principes de dénombrement en analyse combinatoire• présentation de statistiques• mesures de position et de dispersion• fréquence et probabilité• digramme en arbre et probabilité du chemin

5.2 BIOLOGIE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'enseignement de la biologie permet aux élèves de mieux comprendre les processus qui régissent la nature, l'être humain, ainsi que les relations qui existent entre eux. Il vise à ce que les élèves prennent conscience de leur propre corps, qu'ils comprennent les impacts qu'ils exercent sur leur environnement, ainsi que les impacts que l'environnement exerce sur eux en retour. Ces connaissances leur permettront de comprendre comment s'engager en faveur de la préservation de l'environnement et comment se comporter de manière responsable sur les plans personnel, politique et économique (éducation au développement durable et à la santé).

Dans cette vision, l'enseignement de la biologie met un accent tout particulier sur les acquis de la biologie moderne et des nouvelles technologies. Il vise également à ce que les élèves acquièrent les bases techniques nécessaires à certains travaux dans le domaine des sciences expérimentales. L'étude de la biologie favorise également la construction de plusieurs compétences sociales et personnelles ainsi que l'expression de la personnalité des élèves grâce à une meilleure connaissance et compréhension de soi, ainsi que grâce aux travaux de groupe, à l'élaboration de projets et aux expériences en laboratoire.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- de décrire les principaux organes chez l'être humain et chez les végétaux et d'expliquer leur fonction;
- de décrire, à l'aide des modèles appropriés, les diverses fonctions des organes et des cellules;
- de décrire les principales transformations qui se produisent au sein d'un organisme (métabolisme) et d'un écosystème;
- d'expliquer les principales interactions entre l'homme et l'environnement, les analyser et les discuter;
- d'expliquer l'évolution des espèces;
- d'analyser, interpréter et expliquer des schémas;
- d'analyser des résultats, les évaluer, les présenter et les discuter;
- d'accéder à des sources d'information et faire des recherches de manière autonome.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Biologie cellulaire et microbiologie

par ex. les thèmes suivants:

- divers types de cellules, de tissus et d'organes dans le monde animal et dans le monde végétal;
 - structures et fonctions des cellules
 - bactéries, virus et parasites et liens avec la santé
 - techniques de biologie cellulaire
-

Génétique

par ex. les thèmes suivants:

- bases de génétique humaine
 - molécules support des informations génétiques (acides nucléiques)
 - transmission des caractères héréditaires
 - expression des caractères héréditaires (synthèse des protéines)
-

DEUXIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: MATHÉMATIQUES, SCIENCES EXPÉRIMENTALES, INFORMATIQUE

	<ul style="list-style-type: none">• mutations du génome et leurs effets sur le phénotype• bases d'épigénétique• biotechnologies
Eléments de biologie humaine (structures, fonctions et anomalies du fonctionnement)	par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• métabolisme• reproduction et techniques de procréation assistées• système nerveux• système locomoteur• système immunitaire• système hormonal• organes des sens
Ecologie	par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• transferts d'énergie, photosynthèse, et autres cycles de la matière• facteurs environnementaux abiotiques et biotiques et interactions dans un écosystème• humain et environnement: ressources et biodiversité, perturbations des équilibres, durabilité
Processus de l'Evolution	par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• apparition de la vie et évolution• théories de l'évolution, processus explicatifs à l'origine de l'évolution
Systématique en biologie	par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• organismes procaryotes et eucaryotes (unicellulaires et pluricellulaires)• systématique végétale• systématique animale
Biologie comportementale	par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• modes de comportements innés ou acquis• conditionnement classique et conditionnement opérant• différents systèmes sociaux

5.3 CHIMIE

OBJECTIFS

L'enseignement de la chimie permet d'explorer le monde de la matière et de mieux l'appréhender par l'abstraction. Les élèves prennent conscience qu'il est composé d'éléments chimiques et apprennent à les connaître.

Dans cette perspective, ils acquièrent des connaissances en chimie et en sciences expérimentales au moyen d'approches et de méthodes de travail spécifiques, intègrent ces connaissances dans la vie de tous les jours et se forment une opinion à partir de faits. Ils apprennent à réfléchir à l'aide de différents modèles et acquièrent une méthode de travail basée sur l'observation, l'expérience et l'interprétation. Ils apprennent en outre à planifier et à réaliser des expériences en respectant les règles de sécurité, à rédiger un protocole et à analyser les résultats obtenus.

Les élèves constatent l'intervention de l'homme par des processus chimiques dans le cycle naturel et biologique de divers éléments ainsi que les modifications que cette intervention entraîne. Ils réfléchissent à la problématique du développement durable et cherchent des solutions. Pour trouver la réponse à des questions ouvertes concernant, par exemple, la société, ils apprennent à faire des recherches, à collaborer avec d'autres personnes et à penser de manière interdisciplinaire.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- d'expliquer les états de la matière, le passage d'un état à l'autre et les phénomènes connexes;
- d'expliquer le processus de la dissolution, notamment à l'exemple du sel;
- de décrire plusieurs mélanges et les procédés de séparation qui leur sont applicables;
- de partir du modèle atomique pour comprendre les théories fondamentales de la chimie;
- d'expliquer la cohésion de la matière par les liaisons covalentes, ioniques et métalliques ainsi que par les forces intermoléculaires;
- de calculer les relations entre les quantités de matière lors de réactions chimiques;
- d'expliquer la notion d'équilibre chimique dynamique et de nommer les méthodes provoquant un déplacement d'équilibre (principe de Le Chatelier);
- d'acquérir une vue d'ensemble de la chimie organique et de la biochimie à partir de l'étude des hydrocarbures, des principaux groupes fonctionnels, des classes de substances et des réactions;
- d'utiliser leurs connaissances en chimie pour comprendre des phénomènes biologiques et de la vie de tous les jours;
- d'identifier et de formuler les réactions acido-basiques et de déterminer leur état d'équilibre;
- d'identifier les réactions d'oxydoréduction, de les analyser et de les formuler au moyen des chiffres d'oxydation et de déterminer leur état d'équilibre.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Principes physiques et constitution de la matière

par ex. les thèmes suivants:

- procédés de séparation physiques
- états d'agrégation de la matière: solide, liquide, gazeux et le passage de l'un à l'autre
- mélanges et méthodes de séparation
- liaisons et méthodes d'analyse

DEUXIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: MATHÉMATIQUES, SCIENCES EXPÉRIMENTALES, INFORMATIQUE

Constitution de l'atome	par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• particules élémentaires• modèle atomique structuré (modèle des couches électroniques, formule de Lewis)
Liaisons	par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• liaison covalente, ionique et métallique• forces intermoléculaires
Stœchiométrie	par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• équations de réaction avec coefficient• notion de mole• calculs stœchiométriques
Équilibre	par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• caractéristiques de l'équilibre chimique dynamique• facteurs influençant l'état d'équilibre
Chimie organique et biochimie	par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• hydrocarbures• groupes fonctionnels• biomolécules essentielles des structures et processus• métabolisme
Réactions acido-basique	Par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• acides, bases et leurs réactions selon Brønsted• pH• application des réactions acido-basiques
Réactions d'oxydoréduction	par ex. les thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none">• oxydation et réduction• oxydant et réducteur• degré d'oxydation• application des réactions d'oxydoréduction

5.4 PHYSIQUE

OBJECTIFS

L'enseignement de la physique a pour but de donner aux élèves les connaissances et capacités nécessaires pour comprendre et expliquer certains phénomènes naturels. Il entraîne la pensée abstraite et le raisonnement logique, basés sur l'utilisation de modèles, sur l'emploi d'une terminologie adéquate et sur le calcul. Il entraîne aussi la démarche expérimentale, comprenant la planification, la réalisation et la répétition des expériences physiques, l'observation et l'analyse des résultats, ainsi que la recherche de solutions alternatives à un problème.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- de décrire et d'expliquer les phénomènes élémentaires en langage courant et en employant les termes techniques adéquats;
- d'identifier des relations et de les formuler en tant que lois mathématiques;
- de donner le résultat de calculs avec la précision voulue et en utilisant l'unité correcte;
- d'énoncer et d'appliquer quelques lois et principes élémentaires en physique;
- de collecter et d'analyser des informations;
- d'acquérir une méthode de travail basée sur l'observation, l'expérimentation et l'interprétation;
- de manipuler du matériel de laboratoire et d'expérimentation;
- de s'exprimer sur des questions sociétales et politiques et environnementales en faisant appel à leurs connaissances en sciences expérimentales..

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Mécanique

par ex. les thèmes suivants:

- cinématique
- forces
- hydrostatique

Energie

par ex. les thèmes suivants:

- formes d'énergie et leur transformation
- énergie thermique
- conservation de l'énergie

Electricité

par ex. les thèmes suivants:

- électrostatique
- circuits électriques

Optique

par ex. les thèmes suivants:

- optique géométrique (ombres, réflexion, réfraction, lentilles)
- la lumière en tant qu'onde

Physique nucléaire

par ex. les thèmes suivants:

- radioactivité, les éléments et les isotopes
 - loi de la décroissance radioactive (demi-vie)
 - effets biologiques des radiations
-

5.5 INFORMATIQUE

OBJECTIFS

L'informatique est fréquemment utilisée tant dans les sciences expérimentales que dans les sciences sociales. Les élèves apprennent à considérer l'ordinateur comme un instrument de travail servant à chercher, classer et communiquer des informations, à réaliser une bonne présentation de leurs travaux personnels et à suivre des programmes d'apprentissage informatisés.

A travers des exemples, ils se familiarisent avec les possibilités d'application de l'ordinateur et d'autres appareils (par ex. les tablettes et les smartphones) dans la vie professionnelle, en particulier dans les secteurs d'activités auxquels préparent les ECG.

Les élèves acquièrent des connaissances de base en matière de résolution de problèmes par ordinateur. Ils débattent également des incidences de l'informatique sur la société ainsi que de ses limites.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- d'expliquer les principaux termes techniques concernant Internet, le matériel et des logiciels informatiques;
- d'utiliser les principales fonctions du système d'exploitation et d'organiser les fichiers;
- de se servir de manière appropriée d'outils informatiques usuels (par ex. plate-forme d'apprentissage, intranet, ...);
- d'utiliser les médias numériques en tant qu'outils d'apprentissage et d'en faire usage dans leurs présentations;
- d'expliquer l'impact de l'informatique et des technologies numériques sur la société et de mener une réflexion critique sur cette évolution.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

technologies de l'information et de la communication

par ex. les thèmes suivants:

- bases de l'informatique
 - gestion de l'information et internet
-

Applications

par ex. les thèmes suivants:

- traitement de texte
 - tableur
 - outils de présentation
 - bases de données
-

Multimédia

par ex. les thèmes suivants:

- image, son, film
-

6 TROISIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

TROISIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Ce domaine comprend les disciplines suivantes: géographie, histoire, économie et droit, psychologie, philosophie et sociologie.

OBJECTIFS DU DOMAINE D'ÉTUDES

L'enseignement des sciences humaines et sociales donne aux élèves des points de repère au sein d'un monde en constante mutation. Ils acquièrent un ensemble de notions qui leur permettent d'analyser et de comprendre les structures historiques, sociales, politiques, économiques et juridiques de la société et dans le temps et dans l'espace. Les élèves sont amenés à s'intéresser aux événements et aux processus actuels, à les analyser et à les décrire. Ils prennent conscience que la relation entre la société et l'individu constitue un pan important de l'évolution de la société et, plus spécifiquement, des formes d'organisation étatiques.

Les élèves deviennent à la fois plus aptes et plus enclins à la compréhension interculturelle, plus respectueux envers autrui ainsi qu'à l'égard de la nature et des environnements créés par l'homme. L'enseignement renforce leur sentiment de responsabilité par rapport au développement durable. L'École de culture générale prône que nul ne doit subir de discrimination en raison de son sexe, de son appartenance ethnique, de sa position sociale, d'un handicap ou de ses convictions.

Les élèves apprennent à comprendre et analyser les évolutions et les problématiques socio-économiques et spatiales actuelles, à esquisser des solutions et à se former leur propre opinion. L'enseignement des sciences humaines et sociales leur donne les bases nécessaires pour une participation active aux processus démocratiques.

Les élèves s'initient aux méthodes d'analyse et de résolution de problèmes utilisées en sciences humaines et sociales, en histoire et en géographie et les appliquent à leurs propres recherches. Ils renforcent leur capacité à rechercher et évaluer des informations et à analyser, évaluer et exposer les faits importants.

CONTRIBUTION DU DOMAINE D'ÉTUDES AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

L'apprentissage des méthodes d'analyse propres aux sciences humaines et sociales contribue au développement de compétences transversales, notamment la capacité à changer de perspective, à comprendre d'autres cultures et à penser en réseau. Inciter les élèves à prendre conscience de la diversité sous toutes ses formes constitue une autre contribution essentielle du domaine. Ils apprennent notamment à se confronter à des notions importantes telles que la complexité, le hasard et la discursivité.

6.1 GÉOGRAPHIE

OBJECTIFS

La géographie est l'étude, au travers d'une approche spatiale, des nombreux processus naturels et sociaux qui caractérisent notre monde. A l'aide des méthodes et connaissances spécifiques à la discipline, l'enseignement de la géographie conduit les élèves à s'interroger sur des processus d'organisation de l'espace, à les analyser et à cerner les possibilités d'action. Les élèves étudient les processus et les structures qui caractérisent la relation entre l'homme et l'environnement à l'échelon régional, national et global et à travers des analyses micro, méso et macroscopiques de l'espace. L'enseignement doit leur permettre de saisir les interactions existant entre les écosystèmes et les facteurs économiques, politiques et socioculturels, et entre les différents espaces ainsi construits.

En montrant que toute action se situe dans un milieu concret, précis, différencié, et que toute décision ou tout problème a une dimension spatiale, l'enseignement de la géographie permet aux élèves de prendre conscience de l'impact de ces derniers sur l'espace.

En apprenant à considérer l'espace comme un produit de l'homme où les enjeux et les intérêts en présence sont multiples, les élèves développent la capacité d'utiliser les ressources de l'espace de manière responsable, dans le respect du développement durable. Ils apprennent à connaître d'autres espaces culturels et à accueillir avec respect et tolérance des manières de penser et d'agir différentes des leurs.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- de s'orienter dans l'espace, d'analyser des cartes et des territoires à différentes échelles et d'élaborer une carte thématique simple;
- de décrire et d'expliquer les espaces naturels, les espaces économiques et les espaces habités par l'homme à l'aide des instruments de la géographie: cartes, images aériennes et satellites, photos, statistiques, graphiques, diagrammes et profils;
- d'expliquer la formation du relief et du paysage par des phénomènes endogènes et exogènes;
- de repérer des faits et des problématiques relatifs à l'espace géographique, de les formuler et d'anticiper leur évolution;
- de décrire les problèmes environnementaux et leurs causes, d'identifier les approches adéquates pour les résoudre et d'agir dans le respect de l'espace naturel et social.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Cadre de vie de l'homme

par ex. les thèmes suivants:

- effets de la rotation et de la révolution de la Terre
 - météorologie et climatologie, zones de végétation
 - tectonique des plaques et ses effets
 - phénomènes endogènes et exogènes intervenant dans la formation du paysage
-

TROISIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Relations entre milieux naturels et communautés humaines

par ex. les thèmes suivants:

- agriculture, vie et économie dans différentes zones climatiques
- dangers naturels dans diverses régions du globe et stratégies d'adaptation
- causes du changement climatique ainsi que ses effets sur l'homme et l'environnement

Démographie

par ex. les thèmes suivants:

- facteurs influençant la répartition et la structure de la population dans divers espaces
- évolution de la population dans les pays industrialisés et les pays en développement
- modèle de la transition démographique
- causes et conséquences des flux migratoires
- défis de la politique démographique et évolution actuelle

Géographie économique et mondialisation

par ex. les thèmes suivants:

- activité économique, changements structurels et utilisation des ressources dans différents espaces
- fondement et processus de la globalisation et conséquences sur la société, l'économie et l'environnement
- tourisme: opportunités et dangers à l'échelon régional et global

Géographie du développement

p.ex. les thèmes suivants:

- fondements du développement et causes des différences dans les niveaux de développement
- coopération au développement et concepts de développement en mutation
- le défi de la pauvreté et les objectifs du développement durable

Géographie urbaine et aménagement du territoire

par ex. les thèmes suivants:

- structures et évolution des villes dans diverses régions du monde et défis de l'urbanisation
 - transformation du paysage culturel, problématique de l'expansion urbaine, évolution du trafic et de la mobilité versus protection de l'environnement
 - tendances actuelles du développement urbain et régional en Suisse
 - principes de base de l'aménagement du territoire, avec un regard privilégiant la Suisse
-

6.2 HISTOIRE

OBJECTIFS

L'histoire amène à comprendre l'évolution humaine à travers les événements du passé. L'étude de l'histoire permet de relier des évolutions sociales, politiques, économiques, culturelles et techniques au sein d'un système global complexe et pluricausal. Elle favorise ainsi la pensée en réseau et permet aux élèves d'appréhender le présent dans toutes ses nuances et de l'analyser. En considérant le présent comme le résultat de nombreux événements, processus et structures du passé, les élèves appréhendent tout autant sa dimension historique que le fait qu'il s'inscrit dans une dynamique de changement. Face aux mutations rapides du monde, ces repères peuvent contribuer à la capacité d'agir au sein de la société.

Pour affiner leur perception du passé et du présent, les élèves doivent faire preuve de discernement au sujet des informations dont ils disposent. À l'aide de la pensée historico-critique, les élèves procèdent à l'analyse de la provenance des informations, ce qui leur permet de déceler les simplifications et les manipulations de toutes sortes. Cette pensée sous-tend une réflexion autonome et critique face aux idéologies ainsi que la constitution d'une opinion personnelle fondée sur des faits.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- d'acquérir une représentation du temps qui leur sert de base pour ordonner les événements et les évolutions historiques et de la décrire;
- de décrire l'interaction entre le temps et l'espace dans l'histoire et d'analyser les effets de cette interaction sur le comportement des individus et sur la société;
- d'expliquer un certain nombre d'événements et de processus et de les relier entre eux;
- de définir les principaux termes spécifiques à l'étude de l'histoire et de les utiliser;
- d'interpréter des sources historiques (textes et images);
- de s'orienter sur une carte historique et de faire le lien avec des cartes actuelles;
- de collecter des informations sur un événement ou sur un processus, de les interpréter et de présenter leurs résultats d'une manière adaptée à leur public cible.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Vision d'ensemble de l'histoire

par ex. les thèmes suivants:

- contexte spatio-temporel des événements
- cartes historiques et organisation de l'espace dans le passé et aujourd'hui
- vocabulaire spécifique et contextualisation

Histoire et actualité

par ex. sur les thèmes suivants:

- sociétés et économies
- mythes et réalités
- culture et civilisation
- géopolitique

TROISIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Éducation à la citoyenneté

par ex. les thèmes suivants:

- système politique de la Suisse
- acteurs et processus politiques
- thèmes des débats politiques
- différents modèles de démocratie et différentes formes de régimes totalitaires

Méthode historique

par ex. les thèmes suivants:

- outils de recherche et de traitement de l'information
 - critique approfondie des sources
 - théories de l'histoire
-

6.3 ÉCONOMIE ET DROIT

OBJECTIFS

La discipline économie et droit porte sur le fonctionnement global de l'économie. Les élèves sont en mesure d'agir avec discernement en tant que citoyens et acteurs économiques informés, par ex. en tant que collaborateurs d'une entreprise ou en tant que consommateurs. Ils sont capables de décrire les phénomènes, les problématiques et les processus économiques et juridiques en mettant en évidence les conflits d'objectifs ainsi que les interactions avec l'environnement naturel, technologique, économique, culturel et social. Ils saisissent les aspects économiques du fonctionnement de la société et sont capables de décrire les cadres légal et économique applicables.

Les élèves sont en mesure de se forger leur propre opinion sur les questions de société et d'estimer l'influence qu'ils peuvent exercer et la marge de manœuvre à leur disposition.

Par la maîtrise des notions fondamentales de la vie politique, économique et juridique, ils comprennent le fonctionnement de l'Etat de droit ainsi que les conséquences juridiques et économiques de leurs propres actions.

Ils saisissent les interactions entre les entreprises, les individus et l'Etat ainsi que leur rôle dans le circuit économique et dans l'environnement. Ils apprennent enfin comment des méthodes de recherche et de sélection de l'information et de prise de décision peuvent être utilisées pour des questions d'ordre économique et juridique.

6.3.1 DROIT

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- d'expliquer à l'aide d'exemples la différence entre le droit public et le droit privé;
- de citer les principales sources du droit et de préciser leurs caractéristiques;
- d'illustrer la hiérarchie des normes dans le contexte de leur propre expérience;
- d'expliquer les piliers de l'Etat de droit;
- d'expliquer la signification des droits fondamentaux dans le contexte national et international.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Ordre juridique / organisation de l'Etat

Droits fondamentaux

Code civil (CC)

Code des obligations (CO)

Droit pénal

6.3.2 ÉCONOMIE POLITIQUE

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- d'expliquer le principe de la satisfaction des besoins à l'aide d'exemples simples;
- de montrer le rôle des facteurs de production dans la production de biens et de services dans le contexte de leur propre expérience;
- de décrire le circuit économique simplifié et d'expliquer les éléments relevant de l'économie politique figurant dans un texte provenant des médias;
- d'expliquer comment se calcule le produit intérieur brut (PIB) et d'identifier des indicateurs importants sur la base de son évolution (conjoncture).

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Création de valeur et cycle économique

L'offre et la demande

L'argent – brève introduction à la politique monétaire

Etat: finances et action sociale

Conjoncture et marché du travail

6.3.3 ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- de différencier les buts et la finalité d'une entreprise;
- d'expliquer les structures de l'entreprise;
- d'expliquer les interactions entre l'entreprise et son environnement;
- d'établir des liens entre des problématiques propres à l'entreprise et leurs connaissances en droit et en économie politique.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Bases de la gestion d'entreprise

Bilan et compte de résultat

Organisation et conduite de l'entreprise

Marketing

6.4 PSYCHOLOGIE

OBJECTIFS

L'objectif de l'enseignement de la psychologie est de transmettre des connaissances sur les thèmes essentiels, les problématiques, les objectifs, les méthodes et les champs d'action de la psychologie et de distinguer la discipline scientifique de la psychologie populaire. Cet enseignement contribue au développement de la personnalité des élèves en les aidant à devenir des personnes autonomes, conscientes de leurs responsabilités, prêtes au dialogue, capables de gérer des conflits et disposées à s'ouvrir à la diversité de la vie et à aller vers les autres.

Il doit permettre à l'élève de prendre conscience de son vécu et de son comportement ainsi que des différents modes de comportements humains, de connaître l'influence des émotions et des motivations sur le comportement, de connaître les réactions liées à l'amour, à la peur, au stress et à l'agression.

Les élèves se confrontent à plusieurs théories de l'apprentissage et du développement, en découvrent la genèse et en comprennent la portée et les limites.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- de décrire les principales caractéristiques et missions de la psychologie;
- d'expliquer et d'utiliser plusieurs méthodes de recherche;
- d'expliquer les lois de la perception et les phénomènes de perception sociaux, notamment la perception de soi, des autres et du groupe;
- d'expliquer les dimensions fondamentales de la communication et d'analyser la communication entre personnes;
- de décrire et d'expliquer plusieurs troubles psychiques;
- de décrire les comportements favorisant la santé et de réagir de manière appropriée à des situations de crises et à des défis;
- de comparer et différencier les principales approches thérapeutiques par exemple en fonction de leurs objectifs.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Questions fondamentales de la psychologie

Méthodes de recherche

Orientations et domaines de la psychologie

Perception sociale

Communication et interaction sociale

Promotion de la santé

6.5 PHILOSOPHIE

OBJECTIFS

L'enseignement de la philosophie confronte les élèves aux questions fondamentales de l'humanité. A l'aide des outils du travail conceptuel et de l'argumentation, les élèves apprennent à débattre sans parti pris du rapport de l'homme au monde. Ils réfléchissent à ces questions seuls ou en groupe avec une distance critique et en prenant en compte plusieurs doctrines philosophiques.

Cet enseignement sensibilise les élèves à l'importance des valeurs morales et politiques pour le citoyen libre et responsable. Les élèves se confrontent aux problématiques philosophiques se rapportant aux différents domaines professionnels et développent une attitude qui leur permet de les analyser avec discernement.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- d'analyser les questions, la structure, les principales thèses et idées des textes philosophiques;
- d'analyser des positions philosophiques, de les décrire avec leurs propres mots et de les évaluer en fonction de la problématique de départ;
- de trouver leurs propres réponses à des questions philosophiques et d'argumenter leur position;
- de pratiquer des exercices de pensée;
- d'établir des liens entre les dimensions culturelle, sociale et politique de l'activité humaine;
- de faire la distinction entre les questions normatives et les questions descriptives;
- d'évaluer le comportement de l'homme à l'aide de plusieurs théories d'éthique normative;
- de mettre en question les faits (supposément) établis et porter un regard critique sur leurs propres convictions et celles des autres;
- d'adopter une attitude valorisant la rigueur et l'honnêteté intellectuelles;
- de construire leur propre système de valeurs et de l'analyser.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Questions et concepts philosophiques

- par ex. les thèmes suivants:
- explication et analyse des concepts philosophiques
 - le doute et la connaissance
 - argumentation

Vision de l'homme par lui-même

- par ex. les thèmes suivants:
- nature et culture
 - soi-même et les autres
 - le corps et l'esprit
 - le libre arbitre

Ethique

- par ex. les thèmes suivants:
- valeurs et normes
 - réflexion sur ses propres actions
 - éthique appliquée

6.6 SOCIOLOGIE

OBJECTIFS

Grâce à l'enseignement de la sociologie et des problématiques sociales, les élèves apprennent à décrire les éléments qui composent le système social et culturel, les facteurs qui l'influencent. Ils apprennent à comprendre leur propre position, celles des autres individus et des groupes d'individus. Ils sont encouragés à analyser leur environnement social et à participer activement à sa transformation.

L'enseignement de la sociologie transmet une vue d'ensemble des différents domaines professionnels du travail social. Il aide les élèves à entrer dans le processus du choix d'une profession et favorise le développement des compétences sociales.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Les élèves sont capables

- de définir les notions de société, de culture et d'individu et de décrire leurs interactions;
- d'expliquer des concepts importants relatifs à la nature de l'homme en tant qu'être social;
- d'expliquer l'activité et les structures sociales permettant le fonctionnement d'une société;
- d'utiliser, sous une forme simple, les principales méthodes sociologiques (enquête, interview, synthèse);
- d'expliquer et de différencier les activités des principales professions du domaine social.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

**Questions fondamentales,
objet et perspectives de
sociologie**

par ex. les thèmes suivants:

- réalités sociales
- perspectives scientifiques

Notions et théories

par ex. les thèmes suivants:

- socialisation et rôle social
- mutations sociales
- contrôle social et régulation
- groupes sociaux

**Problématiques de société /
lien avec la pratique**

par ex. les thèmes suivants:

- travail social
- famille
- jeunesse

7 QUATRIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: DISCIPLINES ARTISTIQUES

QUATRIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: DISCIPLINES ARTISTIQUES

Ce domaine d'études comprend les disciplines suivantes: arts visuels, musique et théâtre.

OBJECTIFS DU DOMAINE D'ÉTUDES

Les disciplines artistiques constituent une forme de communication alternative et incitent les élèves à développer leur monde imaginaire. Elles renforcent des aptitudes impliquant la vision, l'audition, le toucher, le mouvement, la réflexion et le sens pratique.

Allier des domaines tels que l'art, les médias et l'urbanisme permet de développer des compétences dans les domaines esthétiques et culturels comme dans celui de la communication. Les élèves acquièrent le sens de l'observation et font l'expérience de réaliser un projet, de l'idée de départ à la présentation finale.

Les possibilités cognitives et expressives propres aux disciplines artistiques rayonnent sur d'autres domaines de la culture générale. Ces disciplines, qui favorisent la réflexion et la communication, ont des liens avec la psychologie et la sociologie. Elles contribuent aussi à la maîtrise des langues grâce à la variété des modes d'expression.

Les connaissances en histoire de l'art, de la musique et du théâtre donnent également accès au monde de la création artistique par la découverte et l'étude approfondie d'œuvres anciennes et contemporaines.

CONTRIBUTION DU DOMAINE D'ÉTUDES AUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Ce domaine se prête particulièrement au développement et à l'exercice de la créativité soit par des œuvres originales, soit à travers l'influence d'œuvres existantes. L'enseignement des arts permet aux élèves d'aborder le savoir humain sous un angle spécifique. Ils apprennent à étudier leur œuvre et à la composer tout en découvrant leur propre manière de s'exprimer. Le domaine d'étude contribue également à l'acquisition des compétences transversales à travers la large place qu'il accorde à la réalisation de projets.

7.1 ARTS VISUELS ET DESIGN

OBJECTIFS

Les arts visuels sont une approche de la perception et de l'expression des perceptions. Il s'agit d'une forme de communication qui stimule l'imaginaire des élèves.

Les élèves expérimentent la création dans le domaine de l'art, de l'architecture, du cinéma, du graphisme et du design. Ils élargissent leurs compétences esthétiques par des travaux pratiques et apprennent à évaluer la qualité de leurs propres œuvres et de celles d'autrui en faisant preuve d'ouverture d'esprit.

Sur le plan des activités artistiques, l'accent est mis sur les compétences techniques et la maîtrise des outils, la recherche, l'inventivité, l'expérimentation ainsi que la réalisation d'une œuvre en trois dimensions.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- de situer les grands courants artistiques;
- d'observer et de représenter avec précision ce qu'ils ont vu (lignes et valeurs);
- de décrire leurs perceptions et de les illustrer par un dessin;
- d'utiliser différentes techniques en deux ou en trois dimensions pour créer des œuvres figuratives ou abstraites;
- d'utiliser leurs connaissances des techniques des différents domaines artistiques: impression (techniques d'impression manuelles), photographie, cinéma, graphisme, applications informatiques;
- de concevoir et évaluer leurs propres œuvres;
- de se confronter aux arts visuels et aux arts appliqués en montrant leur capacité de réflexion.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

2D – deux dimensions

par ex. les thèmes suivants:

- dessin
 - systèmes de couleurs et effets des couleurs
 - techniques artistiques
-

3D – trois dimensions

par ex. les thèmes suivants:

- sculpture, matériaux et volumes
 - maquettes
 - design de produit
-

Théorie

par ex. les thèmes suivants:

- art et contexte artistique
 - communication visuelle
-

7.2 MUSIQUE

OBJECTIFS

Par son aspect universel, la musique permet d'accéder à l'histoire et aux cultures du monde entier. L'étude de la musique favorise le développement de la personnalité et l'ouverture multiculturelle. Explorer le monde de la musique en y étant actif constitue un apport essentiel à l'épanouissement des élèves.

Découvrir des cultures musicales donne accès à un savoir enrichissant. Les apprentissages sont renforcés par des sorties accompagnées au concert et au spectacle qui facilitent la participation et l'intégration de l'élève à la vie musicale publique, classique ou contemporaine. Les rencontres avec des professionnels de la musique apportent une contribution essentielle à l'acquisition des compétences musicales.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables:

- d'utiliser de manière adéquate un vocabulaire et des notions spécifiques;
- de situer les grands courants musicaux;
- d'établir des liens avec différentes autres formes artistiques et/ou d'autres disciplines étudiées;
- d'adopter un point de vue critique et d'échanger de manière argumentée avec d'autres;
- d'appréhender les bases de l'écriture musicale;
- d'acquérir au travers de la pratique une connaissance élémentaire des bases musicales (chant, instruments);
- d'expliquer les structures et principes de la composition;
- de développer leur potentiel de créativité notamment par l'interprétation, la composition ou l'improvisation.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Théorie

par ex. les sujets suivants:

- théorie de la musique
 - histoire de la musique
 - écoute et critique d'œuvres musicales
-

Pratique

par ex. les sujets suivants:

- expérimentation
 - participation à un ensemble musical
 - pratique individuelle instrumentale ou vocale
-

7.3 THÉÂTRE

OBJECTIFS

Les élèves pratiquent l'entraînement au mouvement, les techniques de relaxation, l'improvisation et la diction pour élargir leurs possibilités d'expression à travers le mouvement, la voix et le jeu scénique. En compagnie d'autres personnes, ils affinent leur sensibilité pour des éléments tels que les interactions, la concentration, la dynamique et l'impact. Ils développent les différentes possibilités d'expression des pensées et des sentiments en créant leurs propres séquences ou en les élaborant en commun.

Les élèves sont encouragés à découvrir le plaisir d'expérimenter les possibilités d'expression de la voix et du corps. En travaillant divers textes (pièces de théâtre, poésie et prose), ils parviennent à la maîtrise de leur élocution. Par la lecture de la littérature sur le théâtre, ils élargissent leurs horizons et enrichissent leur travail artistique.

L'étude et la pratique du théâtre renforcent l'intérêt pour les textes, classiques ou modernes, de la littérature théâtrale. Elles stimulent le goût de la lecture et la capacité à percevoir les différents niveaux d'interprétation possibles. L'approche pédagogique spécifique que constitue la pratique du théâtre débouche sur une découverte enrichissante de la langue et de la littérature. Le jeu théâtral entraîne en outre des capacités telles que la mémorisation et la diction qui sont utiles dans d'autres disciplines.

A travers le jeu scénique, les élèves développent leur capacité à s'exprimer en public. En portant un regard critique sur leur propre travail et sur celui des autres, ils acquièrent les compétences techniques, dramaturgiques et esthétiques indispensables pour jouer sur une scène de théâtre.

L'enseignement du théâtre est complété par la pratique de la musique, de la danse et du mouvement afin de développer la compréhension des œuvres transdisciplinaires.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- de découvrir et d'affiner la perception d'eux-mêmes, des autres et de l'espace;
- d'explorer leurs possibilités et leurs limites;
- de situer les principales personnalités de l'histoire du théâtre et du théâtre contemporain;
- de comparer les grandes époques de l'histoire du théâtre, y compris les créations théâtrales d'aujourd'hui;
- d'exposer les caractéristiques de quelques auteurs, acteurs et metteurs en scène antiques, classiques et contemporains;
- d'adopter un point de vue critique et dialoguer en exposant leurs arguments;
- d'établir des liens avec différentes autres formes artistiques et/ou d'autres disciplines étudiées, en particulier la littérature;
- de développer leurs propres possibilités créatrices et leur jeu, notamment par la lecture de textes, l'interprétation ou l'improvisation;
- de se familiariser avec diverses techniques et styles théâtraux.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Théorie

par ex. les thèmes suivants:

- théorie du théâtre
 - histoire du théâtre
-

QUATRIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: DISCIPLINES ARTISTIQUES

Pratique

par ex. les thèmes suivants:

- expérimentation de la gestuelle, du mouvement, de la voix et du jeu
 - pratique collective
 - pratique individuelle
-

8 CINQUIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SPORT

CINQUIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SPORT

OBJECTIFS DU DOMAINE D'ÉTUDES

Le sport est essentiel au développement du corps humain et du comportement social. A travers l'enseignement du sport, les élèves sont encouragés à développer leurs capacités psychomotrices et à entraîner leur corps en tant qu'organisme et en tant que moyen d'expression. Ils sont en outre amenés à réfléchir aux questions relatives au corps et au mouvement.

A travers de multiples expériences du mouvement, les élèves développent leur intérêt pour la culture sportive et pour les questions de santé; ils cherchent à se maintenir en forme et éprouvent le plaisir du mouvement. L'enseignement du sport leur permet d'apprendre les principes d'une bonne hygiène de vie et de les mettre en pratique. Il les incite en outre à pratiquer un sport en dehors de l'école.

Lors de l'enseignement du sport, les élèves apprennent à tester leurs limites, à se mesurer à d'autres lors de jeux et de compétitions et ils intègrent ainsi d'importantes normes de comportement telles que l'entraide, le *fairplay* et l'autodiscipline. Le sport favorise en outre l'esprit d'équipe et la capacité de coopération qui sont des atouts importants dans la vie professionnelle.

La pratique du sport doit pouvoir revêtir plusieurs significations pour les élèves: la performance, l'activité en groupe, l'expression, le courage et la santé. Le sport apporte enfin une contribution essentielle au développement harmonieux du corps, de l'âme et de l'esprit.

CONTRIBUTION DU DOMAINE D'ÉTUDES AUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Lors de l'enseignement du sport, les élèves apprennent à gérer leur corps de manière responsable et développent ainsi leurs compétences personnelles. Dans les situations d'apprentissage en groupe, les élèves adoptent divers rôles et sont encouragés à mettre en pratique des valeurs telles que le *fairplay*, l'attention à l'autre et la solidarité. Lorsqu'ils accomplissent des performances sportives sur le plan de la persévérance, de la coordination et de la motricité, ils renforcent leurs compétences émotionnelles, leur motivation et leur volonté.

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

Les élèves sont capables

- de développer et renforcer leur condition physique;
- de trouver un équilibre entre détente et effort;
- de réfléchir à leur perception d'eux-mêmes et à leur autonomie;
- d'analyser individuellement ou avec d'autres personnes des problématiques complexes du sport et de les résoudre;
- d'être attentifs à la question du *fairplay*;
- de montrer un intérêt pour la performance;
- de préparer le fonctionnement harmonieux de l'appareil locomoteur afin d'exercer certaines aptitudes de façon optimale;
- de trouver, individuellement ou en coopération avec d'autres élèves, des solutions techniques et tactiques à des situations de jeu typiques;
- d'apporter une contribution personnelle à une situation de jeu;
- de s'exprimer par le mouvement, individuellement ou en équipe;
- d'exécuter une chorégraphie et de se mouvoir sur un rythme.

CINQUIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SPORT

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

Forme physique et santé

par ex. les thèmes suivants:

- endurance
- mobilité
- force

Activités physiques artistiques

par ex. les thèmes suivants:

- danse
- expression corporelle
- acrobatie en groupe
- gymnastique aux agrès

Acquisition d'une technique et coordination

par ex. les thèmes suivants:

- courir, sauter, lancer
- se mouvoir dans l'eau
- se mouvoir avec des agrès

Jouer en équipe et en individuel

par ex. les thèmes suivants:

- jeux de renvoi
- jeux d'équipe

Théorie du sport

par ex. les thèmes suivants:

- théorie du mouvement et de l'entraînement
 - psychologie du sport
 - management du sport
 - santé, blessures dues au sport, dopage
-